

Dans cette dernière publication, l'auteur avait parlé, à plusieurs reprises, de la Commission temporaire de surveillance républicaine, établie à Lyon, le 10 novembre 1793, par les représentants du peuple, Collot d'Herbois, Fouché et Delaporte, pour faire exécuter leurs arrêtés et les décrets de la Convention nationale. Aujourd'hui, les documents qu'il met sous nos yeux, achèvent de nous faire connaître cette Commission, qui était chargée aussi d'une autorité souveraine, pour séquestrer les biens de tous ceux qui s'étaient révoltés contre la tyrannie de la Convention, pour dresser les listes des contre-révolutionnaires, et faire arrêter les fugitifs et les suspects.

Dans l'accomplissement de sa mission, cette Commission fut grandement aidée, d'ailleurs, par les dénonciateurs, ces dignes fils des délateurs de l'Empire romain, auxquels s'attache la même flétrissure que l'histoire a infligée à ces derniers. Mais, en lisant aujourd'hui le texte même de ces dénonciations, on est surpris autant qu'indigné de voir pour quelles causes misérables et sur quelles accusations mal définies tant d'hommes honorables et dévoués à leur pays ont porté leur tête sur l'échafaud.

Pendant que le sang coulait ainsi, le plus souvent pour satisfaire à de basses vengeances privées, d'autres documents nous montrent que les vertus austères de Brutus et de Caton n'étaient point celles que les représentants du peuple en mission avaient prises pour modèle. Les réquisitions, faites en leur nom pour le service de leur maison, sembleraient à nos lecteurs quelque peu pantagruéliques, s'il nous était possible, dans un simple compte rendu, de reproduire tout ce qui se consommait, en un jour, de vins fins, de liqueurs, de sucre et de café sur la table de ces modernes Spartiates.

Quand on est témoin de ces orgies, mêlées à tant de